

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 16

Artikel: Deux mots de réponse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Keller est bien inférieure. Certaines parties sont réellement obscures ; le canton d'Argovie par exemple offre un véritable fouillis de signes divers. A un mètre de distance tout paraît confus : lignes de chemin de fer, rivières, routes, etc. constituent un dédale inextricable. Les dessins ressortent d'autant moins que le fond est vert. Pour l'étude de plusieurs cantons, la carte Keller ne pouvait guère servir, à cause de ce manque de clarté.

Dans l'enseignement élémentaire de la géographie, la base ne peut être la géologie. Le relief constitue le point de départ d'où nous faisons découler comme autant de conséquences naturelles toutes les autres connaissances : climat, hydrographie, productions, etc. Il est donc d'une importance capitale que les élèves aient sur le relief du pays à étudier une idée bien nette. Cette notion si nécessaire, sans laquelle l'embarras domine toutes les leçons ultérieures, est des plus difficiles à communiquer, si l'on ne possède pas des cartes hypsométriques bien établies.

Là se trouve le principal mérite de l'œuvre du Bureau topographique fédéral. La nouvelle carte en effet rend le relief de notre pays d'une façon idéale, le terme n'est pas exagéré.

L'usage des hachures pour la représentation des divers accidents de terrain a été laissé de côté et à bon droit, car il possède le grave inconvénient de surcharger inutilement les feuilles et de rendre les recherches difficiles ; de plus au moyen des hachures, on ne peut marquer assez bien les différences dans l'altitude des chaînes de montagnes.

(A suivre.)

L. P.

DEUX MOTS DE RÉPONSE

Sous le titre quelque peu discordant de *Pédagogie et Sténographie*, M. Gremion vient de publier une série d'articles qui ne manquent ni d'intérêt ni surtout de style, mais dont la conclusion me rend rêveur. Permettez-moi de transcrire cette conclusion :

« Il serait à désirer que la sténographie fût enseignée aux élèves des écoles normales et appliquée par eux à l'école annexe ; *elle se répandrait ainsi dans les écoles primaires au grand profit des études.* »

Il serait à souhaiter d'après l'auteur, que la sténographie figurât donc au nombre des branches du programme de nos écoles primaires !

Ce serait là une innovation trop importante pour qu'elle ne soit pas motivée par des raisons graves.

Quelles sont ces raisons ?

Nous les emprunterons à son éloquent avocat, à M. Gremion « La sténographie nous dit-il, est une écriture logique et rationnelle. »

— Si *logique*, si *rationnelle* qu'on suppose la sténographie, il n'est pas moins vrai qu'elle ne saurait remplacer l'écriture ordinaire.

Vous pouvez vous passer parfaitement de cette écriture abréviative, tandis que l'usage nous impose *absolument* la connaissance de l'écriture ordinaire. C'est là un fait devant lequel s'évanouissent tous les raisonnements spéculatifs du monde. Changez cet usage, et alors nous conclurons qu'il faut abandonner l'écriture commune pour adopter la sténographie.

Le choix entre ces deux écritures ne dépend pas de nous : nous n'avons qu'à le subir. Il en est de l'écriture comme de l'orthographe pour le dire en passant. Nous n'avons aucune compétence pour y apporter des modifications. Si irrationnelles que nous paraissent certaines règles d'orthographe, nous n'avons qu'à nous incliner devant ces lois. Il appartient à l'Académie française de les changer. A moins d'avoir la prétention d'exercer quelque empire sur les quarante immortels, nous ferions mieux de renoncer aux discussions tout à fait oiseuses qui ont pour objet la réforme de l'orthographe française.

— « La sténographie, ajoute M. Gremion, rend des services incontestables en abrégant considérablement le travail. »

Quels sont ces services ? Entrons ici dans quelques détails : que cet art soit indispensable aux sténographes de profession, tels que les sténographes de nos Chambres fédérales, il n'y a pas de doute. Mais est-ce la peine d'introduire cet enseignement dans toutes nos écoles primaires pour les trois ou quatre postes de sténographes de nos Chambre fédérales ?

— Et pour le commerce ?

— Il est vrai que, dans les grandes maisons de commerce, ceux qui sont chargés de la correspondance utilisent par fois cet art pour noter rapidement les ordres du chef. Mais c'est si rare qu'il n'existe probablement pas une seule maison de commerce des cantons du Valais et de Fribourg qui requiert cette connaissance de ses employés.

— Mais, répliquerait-on, contesterez-vous les services que la sténographie peut rendre à ceux qui veulent suivre un cours, une conférence ? Ici encore, ces services sont très discutables. D'abord lorsqu'on prend note d'une leçon, on se contente de résumer le cours. On se garde bien, généralement, de reproduire le mot à mot avec toutes les répétitions inévitables de l'enseignement oral.

Chose curieuse ! pour reproduire la conférence que M. Bruneière a donnée à Fribourg, on ne s'est pas adressé à des sténographes de profession, mais à de simples journalistes. C'est assez dire la valeur de la sténographie même pour les conférences.

Voici un autre argument en faveur de la sténographie, celui-ci est absolument décisif. C'est que l'instituteur peut s'en servir très utilement pour l'enseignement de l'orthographe.

Prétendrait-on par là qu'un élève puisse s'initier aux secrets de l'orthographe en étudiant des textes écrits en signes phonétiques, c'est-à-dire dépouillés de toute orthographe ? Mais autant voudrait affirmer que l'on peut apprendre les règles orthographiques du français sur un texte traduit en allemand.

Mais si l'on en précise l'emploi, on voit qu'il s'agit ici simplement de copier au tableau noir un texte sténographique pour le faire traduire par les enfants en écriture ordinaire.

On s'autorise de ce procédé enfantin pour faire croire qu'il existe quelque parenté entre la sténographie et la pédagogie et pour réclamer l'introduction de cet art dans le programme scolaire ! Faisons remarquer d'abord que tout exercice cacographique est condamné depuis longtemps par la pédagogie. Or, placer sous les yeux des enfants un texte dépourvu de toute orthographe, c'est tomber évidemment sous les coups de cette interdiction. Pour moi, si je n'ai pas le temps de faire des dictées moi-même, je trouve beaucoup plus simple d'en charger un moniteur, mais je ne me permettrai jamais de faire trouver l'orthographe d'un morceau traduit en écriture phonétique, c'est-à-dire fausse.

Concluons.

Que la sténographie puisse rendre des services à quelques jeunes gens, nous ne le contestons pas, mais ces services sont si peu nombreux, si restreints, que ce n'est pas la peine de l'introduire dans nos écoles. De plus cet art n'a aucune vertu éducative, car il ne contribue ni à développer les facultés intellectuelles et morales de l'enfant, ni à communiquer la moindre connaissance. C'est une écriture peu connue qui ferait double emploi avec l'écriture ordinaire. Pour l'instituteur lui-même, son emploi se borne ordinairement à écrire des cartes de correspondance pour dépister la curiosité des facteurs. Qu'on l'enseigne dans des cours particuliers, si l'on veut, mais j'estime que les portes des écoles primaires doivent lui rester absolument interdites.

UN VIEUX MAGISTER.



Réflexions d'un jeune instituteur

Quand le jeune homme, aspirant à la carrière de l'enseignement, quitte l'école normale, après un laborieux séjour de quatre années, il est rempli d'ardeur et de belles espérances pour l'avenir. Il voit beaucoup de roses sur le chemin qu'il se prépare à parcourir ; les épines cruelles, dans ses prévisions et